

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 3 février 2021

N° 43/ 2016-2021

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

87 sont présents (une sera présente suite à son assermentation).

11 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BORNOS Mathieu, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO BAUER Katharina, FURHOFF Michaël, MAYOR Christine, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Eusébio José, OUWEHAND Fineke, SCHUMACHER Cathy, VALLOTTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020
- Préavis d'urgence de la Municipalité N° 2/2.21
- Rapport de la Municipalité N° 1/2.21
- Préavis de la Municipalité N° 8/2.21
- Préavis de la Municipalité N° 9/2.21
- Rapport d'urgence de la commission chargée de l'étude du préavis d'urgence N° 2/2.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne »
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! »
- Rapport de la commission chargée de l'étude du rapport municipal N° 48/12.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 43/11.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 42/10.20

Mme la Présidente Laure JATON rend un hommage à feu Pierre Marc Burnand en s'exprimant en ces termes :

« Avant de d'entamer notre séance, je souhaite rendre hommage à Pierre-Marc Burnand qui nous a quittés juste avant Noël. »

Pierre-Marc était un fidèle du Conseil communal. Il y est entré en 2002, a fait partie de X commissions, a été membre de la Commission de gestion, il a également été délégué de l'ASIME, Association scolaire intercommunale de Morges et environs, de l'ERM : association d'épuration des eaux et enfin de la Police région Morges. Il a également présidé notre Conseil entre 2011 et 2012.

Pierre-Marc Burnand était un collègue intègre, franc, honnête, toujours fidèle à ses idées et qui défendait avec ardeur ses convictions. C'était un homme de combat qui ne lâchait jamais, sauf à avoir obtenu satisfaction. Chacune et chacun d'entre nous avons en tête un dossier pour lequel il s'est battu, qu'il a mené avec force, parfois acharnement, mais toujours pour défendre le bien de notre commune et la démocratie.

Alors qu'au plenum ses interventions étaient parfois redoutées, tant au fond qu'à la forme, en commission, celui qui se considérait lui-même comme un « empêcheur de tourner en rond » était d'une grande courtoisie, sans dogmatisme, et nous pouvions partager des idéaux non partisans, même sans être du même bord politique.

Qu'il soit remercié ici pour son immense engagement en faveur de la collectivité. Et, j'adresse, au nom du Conseil communal, ma vive sympathie à son épouse Esther, à ses enfants et ses petits-enfants. »

M. Richard BOUVIER rend un hommage à Pierre Marc Burnand et s'exprime en ces termes :

« Juste avant Noël, le 23 décembre dernier, nous avons tous été frappés par l'annonce du décès de notre collègue Pierre Marc Burnand. Vous me permettrez de lui rendre hommage et de vous adresser quelques mots au nom du groupe PLR et en mon nom personnel.

Le décès de Pierre Marc Burnand a été un choc ! Un choc pour nous tous, un choc pour les membres du groupe PLR et un choc pour moi. Nous n'y étions pas préparés : il avait décidé de garder pour lui et ses proches sa maladie qui le poursuivait depuis plusieurs années. A titre personnel, j'ai appris qu'il était malade quelques jours avant son décès. Sa famille m'a confié qu'il voulait ainsi profiter de chaque instant de sa vie, une vie qu'il a aimée jusqu'au bout.

Certes, tout le monde ne partageait pas ses idées, mais je pense que tout le monde s'accordera pour reconnaître qu'il était un Conseiller communal exceptionnel, qu'il maniait le verbe avec une finesse peu commune, qu'il allait jusqu'au bout des choses et ne lâchait pas facilement une affaire.

Pierre Marc aura travaillé jusqu'au bout de ses forces pour rendre les rapports des commissions auxquelles il avait participé. Des rapports qui peuvent servir d'exemple, je pense tout particulièrement aux rapports sur la modification des statuts de l'ERM et de la PRM que nous avons reçu lors du Conseil de décembre, Conseil auquel il n'a pas pu participer.

A titre personnel, il aura été un ami proche, toujours disponible pour donner un coup de main, pour améliorer un texte, etc. Nous avons d'ailleurs un petit mot entre nous lorsque je lui demandais un coup de main, je lui disais « tu me fais du Bouvier », cela voulait dire qu'il fallait garder l'esprit de mon projet, ma structure, mes mots, mais en mieux...un exercice dans lequel il excellait : ce qu'il me rendait était toujours parfait. Je pense malheureusement que vous allez voir la différence à l'avenir.

En préparant cet hommage, les souvenirs se bousculent et j'aimerais vous citer une autre anecdote, que j'ai vécue hors Conseil et qui m'a permis de découvrir que tout ce qu'il faisait dans la vie, il le faisait à fond. Nous avons décidé de faire ensemble Sierre-Zinal à pieds et en courant en 2016 et il m'a dit lors des préparatifs « tu prends assez à boire, on ne va pas perdre du temps en s'arrêtant pour acheter à boire ». Nous avons donc parcouru les 31 km, 2200 mètres de montée et 1110 mètres de descente sans arrêt, il courait, il volait, il m'attendait...il était déjà malade.

Nous avons perdu un Conseiller communal pour certains, un collègue pour d'autres, pour d'autres encore un ami. Ce qui est sûr, c'est qu'il laisse un vide, il y aura un avant et un après Pierre Marc Burnand. Il va nous manquer !

Ce soir, nous sommes tristes et en pensées avec son épouse, notre ancienne collègue Esther, et ses enfants.

Je termine avec la phrase qu'Esther a glissée aux journalistes avec une pointe d'humour malgré les circonstances : « Maintenant les séances du Conseil dureront moins longtemps ». Tous, nous aurions préféré qu'elles continuent de durer. »

L'assemblée se lève pour une minute de silence pour rendre hommage à Pierre-Marc Burnand.

Mme la Présidente Laure JATON apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Ajout d'un point 3 nouveau : nomination de trois membres dans les associations intercommunales ASIME, PRM et ERM afin de remplacer feu M. Pierre Marc Burnand.

Ajout d'un point 13 nouveau : projet de décision PLR « Savoir où aller avant de partir ou la fin de la politique de saucisson ».

Ajout d'un point 14 nouveau : Interpellation PSIG « Assainissement du bruit routier à Morges – où en sommes-nous ?

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention, sans remarque et son auteure en est remerciée.

2. Assermentation

Conformément à l'article 66 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Bureau a élu à 19h45 ce soir, en séance extraordinaire, Mme Celestina de Rose Widmer, en remplacement de feu M. Pierre Marc Burnand, du groupe PLR, décédé le 23 décembre 2020.

Mme de Rose Widmer prête serment ce soir selon le protocole en vigueur et rejoint les rangs de l'assemblée. Son vote sera pris en compte lors des décisions.

3. Nomination de trois membres dans les associations intercommunales ASIME, ERM et PRM et d'un suppléant à la PRM.

M. Yves MENETREY propose les candidatures de :

- Pour l'ASIME : Mme Viviane Reymond Fenter comme membre et Mme Sandra Palmieri comme suppléante.
- Pour l'ERM : M. Steven Kubler comme membre.
- Pour la PRM : Mme Dominique Kubler Gonvers comme membre et M. Marc Tissot comme suppléant.

Les élections sont réputées tacites.

4. Communications du Bureau

- Dépouillement des élections communales du 7 mars 2021. Les mesures sanitaires en vigueur compliquent passablement l'organisation. Dès lors afin de réduire au maximum les personnes présentes et de gagner en efficacité le Bureau a décidé avec le Greffe que seuls les membres du Conseil communal ainsi que les candidats-es aux élections seraient convoqués-ées. Le chiffre est fixé à 100 personnes dans lesquelles sont comptabilisées environ 1/5^{ème} de suppléants-es pour pallier aux absences ou quarantaines éventuelles. Chaque groupe doit donc désigner le même nombre de scrutateurs-trices qu'il a au Conseil et préciser quelles sont les personnes suppléantes dans cette liste. Le délai pour transmettre la liste à la secrétaire du Conseil communal est fixé au 10 février. Pour information le Bureau va commencer à ouvrir les enveloppes à 4h00 du matin, avec un-e représentant-e de chaque groupe tandis que les scrutateurs-trices seront convoqués-ées à 7h30. Un courrier avec toutes les informations nécessaires, y compris le plan de protection validé par la Préfecture, sera transmis à tous les scrutateurs-trices. Mme Jatton remercie de lire attentivement l'ensemble de ces directives.
- La Commission consultative d'intégration Suisse-Etrangers organise une soirée d'information le mercredi 17 février à 19h30 qui sera retransmise en direct sur le site Internet de la Ville, une page Internet spécialement dédiée ainsi qu'un flyer seront disponibles prochainement.

5. Communications de la Municipalité

TABLEAU DE BORD ET MONITORING : OUTIL D'ÉVALUATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À MORGES

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Municipalité a mis en œuvre, en cette législature, sa stratégie énergétique 2035 et la planification énergétique territoriale qui en découle. Aujourd'hui, la Municipalité a le plaisir de vous annoncer la première version de son tableau de bord pour le monitoring énergétique. Ce dernier permettra aux citoyen-ne-s de Morges d'observer l'évolution de la consommation d'énergies et d'émissions de CO₂ sur le territoire, parmi d'autres indicateurs.

Un mandat a été accordé à une société externe pour accompagner la Municipalité dans la réalisation d'une série d'indicateurs, souvent complexes, et dépendants de sources d'informations cantonales, fédérales, communales et privées.

Accessible via un lien sur www.morges.ch/energie, le tableau de bord « énergie et environnement » est voué à évoluer. Aujourd'hui, il présente de manière très simple l'évolution des consommations d'énergie pour la chaleur et pour l'électricité, depuis 2017 notamment. Il présente les émissions de gaz carbonique en lien avec ces consommations, et ce, de manière interactive, tant en valeurs absolues qu'en valeurs par habitant-e, pour chaque année écoulée depuis 2017, ainsi que les valeurs cibles de 2035. Il permet aussi d'étudier les taux d'énergie renouvelable consommée annuellement.

Les étapes qui suivront permettront au tableau de bord de devenir une plateforme permettant d'apprécier le suivi de la politique environnementale au sens large, incluant :

- *l'intégration d'indicateurs en lien avec l'exemplarité de l'administration communale ;*
- *les résultats et l'impact du fonds d'encouragement pour l'énergie ;*
- *l'ajout de filtres informatiques permettant une lecture plus fine des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ ;*
- *la mise à disposition de certains indicateurs en lien avec l'eau et la biodiversité.*

6. Communications des associations intercommunales

M. Jean-Pierre MORISETTI revient sur l'information donnée par Mme Maria Grazia Velini durant la séance du Conseil communal du 2 décembre 2020, concernant la

révision des statuts de la PRM et le courrier y relatif à la PRM. Quelle est la réponse de cette dernière ?

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité n'a pas reçu de réponse de la PRM à ce jour.

7. Préavis d'urgence de la Municipalité

N° 2/2.21 Octroi d'un crédit de CHF 184'000.00 pour soutenir les associations sociales actives à Morges et lutter contre la précarité à la suite de la crise du COVID-19 – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 7 janvier 2021 à 18h30 via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Viviane REYMOND FENTER	Cathy SCHUMACHER	Jean-Hugues BUSSLINGER
Veronica GASKELL	Frédéric EGGENBERGER	
Christine MAYOR	Marc LAMBRIGGER	

8. Préavis de la Municipalité

N° 1/2.21 Réponse au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la ville de Morges » - Présidence (PLR) – 1^{ère} séance de commission : lundi 15 février 2021 à 18h30, via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Veronica GASKELL	Richard BOUVIER	Michel REYNOLDS
Nathalie HENTSCHEL	Jean-Hugues BUSSLINGER	
Joseph WEISSEN	Alexandre GANNA	

N° 8/2.21 Adoption du projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare

&

Demande d'un crédit de CHF 3'830'000.00 TTC pour la réalisation du projet de réaménagement de ces espaces publics et des infrastructures, participations de tiers et subventions non déduites – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 18 février 2021 à 18h30 via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Laetita BETTEX	Rémi PETITPIERRE	Françoise ADLER
Laurent BEAUVERD	Pascal DE BENOIT	Marc LAMBRIGGER
Nicolas HEREDIA	Sacha FEHLMANN	Sylvie FAY

N° 9/2.21

Demande d'un crédit de CHF 347'000.00 TTC pour la réalisation des aménagements finaux du giratoire au carrefour de la rue Docteur-Yersin et de l'avenue des Pâquis et de sa décoration, subvention non déduite - Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : jeudi 11 février 2021 à 18h30 via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Charles DIZERENS	Emilie BOVET	Brigitte COENDOZ
Clémence LANGONE	Dominique KUBLER-GONVERS	
Bastien MONNNEY	Claire MARTINET	

9. Rapport d'urgence d'une commission

N° 2/2.21

Demande d'un crédit de CHF 184'000.00 pour soutenir les associations sociales actives à Morges et lutter contre la précarité à la suite de la crise du COVID-19

M. Jean-Hugues BUSSLINGER président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

Mme la Présidente Laure JATON relève que les conclusions finales ne mentionnent pas à quelle proportion la commission a accepté les conclusions du rapport municipal.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER répond que c'est à l'unanimité que la commission se rallie aux conclusions du rapport municipal.

Mme la Municipale Sylvie PODIO remercie la commission pour sa diligence et son excellent rapport et informe que la Municipalité accepte l'ensemble des vœux transmis par la commission.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité
- après avoir pris connaissance du rapport d'urgence de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 25'500.00 à porter sur le compte N°1100.3525.00 pour prendre en charge les frais liés au COVID-19 de l'association SAF ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 58'500.00 à porter sur le compte N° 71100.3655.00 pour un don de CHF 50'000.00 à l'Association Saint-Vincent de Paul et le financement de 0,3 EPT durant 3 mois d'un poste d'assistant social à l'ARASMAC ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 à porter sur le compte N° 71100.3655.00, valable jusqu'à fin 2021, pour aider les associations sociales actives à Morges rencontrant des difficultés financières à cause du COVID-19.

10. Rapports de commissions

N° 3/2.21 **Prise en considération du postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne »**

M. Jean-Bernard THULER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, apporte une correction au chapitre 2 Discussion. L'ordre correct du texte est « dans un premier tour de table », « dans un second temps » et enfin « après une discussion nourrie ». Il lit les conclusions du rapport.

M. Jean-Marc NARR s'exprime en ces termes :

« A la lecture de ce rapport qui traite de la prise en considération du Postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne », je me suis arrêté sur un point qui m'a surpris et pour lequel je souhaiterai une réponse.

En page 3 sur 4, sous le titre « Activer les liens du tissu local » au sujet du concours « Morges City StartUp », on peut lire ce qui suit : le soutien du concours « Morges City Startup » a permis de fournir un tremplin aux 15 dossiers déposés. Le concours a réuni quelques 120 participants.

Pour avoir participé en tant que candidat avec l'association MotiV'Emploi, je puis vous assurer que ces chiffres sont faux. Nous étions 10 en lice dont 1 qui a déclaré forfait juste avant le concours (voir aussi l'article de La Côte du 10.02.2020). Donc c'est bien 9 dossiers et pas 15 qui se sont affrontés. De plus, il est question de tremplin pour les dossiers retenus, or les 3 premiers dossiers primés n'ont pas leur siège à Morges, voire même pour 2 d'entre-eux ne sont pas domiciliés dans le Canton de Vaud et ne sont donc pas actifs dans le tissu économique morgien. On est bien loin du souhait de Monsieur Thüler, président-rapporteur de ce rapport, qui souhaitait voir naître un incubateur solidaire dans notre commune.

Je pose ma question : Pouvez-vous nous préciser d'où sortent ces chiffres ?

Un dernier point a éveillé ma curiosité. De combien de commissaires est composée cette « faible » majorité ? Quel fût le résultat réel du vote ? C'est un point qu'il aurait été pertinent de voir figurer dans le rapport. »

M. Jean-Bernard THULER répond qu'il a pris les chiffres indiqués dans le rapport municipal. Il n'a pas vérifié ces chiffres.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER pense qu'effectivement c'est un bon rapport qui met en évidence un certain nombre de difficultés qui apparaissent quand on parle d'éthique ou de morale. Il renvoie à la première page du rapport qui définit ce qu'est l'éthique et ce qu'est la morale. La commission devait certes étudier la prise en

considération mais également se poser la question du cadeau qui est fait à la Municipalité lorsqu'il s'agit de dégager les principes universellement reconnus, d'une collectivité morgienne, et de les appliquer à la promotion économique.

Une partie de la commission pense qu'il faut absolument qu'il y ait des principes éthiques mais sans réussir à faire en sorte qu'ils soient universellement reconnus ou en tout cas partagés par l'intégralité de la commission. Une autre partie considérerait qu'il ne fallait pas prendre en considération ce postulat parce que c'est renvoyer à la Municipalité un cadeau, extrêmement délicat à déficeler voire même impossible.

Le tissu économique morgien est composé de 1331 entreprises dont 1140 dans le tertiaire, et sur ces 1140, 1107 sont des micros entreprises, c'est-à-dire employant de 1 à 10 collaborateurs. Il ne pense pas que ce soient ces entreprises qui représentent un risque de traite des enfants, de déforestation massive ou d'autres actions condamnables. La Municipalité ne serait pas en mesure de déterminer cette charge.

La minorité a renoncé à produire un rapport mais proposait le refus de la prise en considération du postulat, ce qu'il va faire et remercie de le suivre.

M. Joseph WEISSEN parle de pandémie et d'éthique. Le dilemme éthique a été mis en exergue par la pandémie. L'éthique de la médecine et de la recherche, médicaments, vaccin, choix de vacciner, choix des patients prioritaires, bénéfiques de la pharma etc...Les hautes écoles vaudoises et les églises catholiques réformées offrent la formation à l'éthique sociale, chrétienne, politique, financière et entrepreneuriale.

En outre, la banque UBS rédigeait un cours de conduite et de déontologie, dans ce cours le Conseil d'administration établit les principes et pratiques qui définissent les normes éthiques et les méthodes de travail. L'éthique est désormais un tout. Qu'il s'agisse de l'économie circulaire et de la durabilité ou de reconnaître des cultes, de déterminer les critères et les conditions de soutien de l'Etat, il n'y a pas de questions sociales ou économiques qui puissent se passer d'une réflexion éthique explicite.

En Suisse les initiatives populaires traitent d'avantage des aspects éthiques. Pour rappel l'initiative « entreprises responsables pour protéger l'être humain et l'environnement » a été acceptée par 61% des Morgiens. L'initiative a été soutenue par de nombreux entrepreneurs et politiciens de tous les partis. Par conséquent, il invite à voter en faveur de la prise en considération du postulat.

M. Pascal GEMPERLI remercie M. Busslinger pour son intervention qu'il trouve assez parlante, il cite des pratiques condamnées telles que le travail des enfants, et le fonds sur de l'interpellation met tout le monde d'accord.

Penser global, agir local, telle est la devise des Verts-es et on pourrait s'allier la présence de tout type d'entreprise qui amène des places de travail et des recettes fiscales quel que soit le dommage que cette même société génère dans le monde.

Devons-nous limiter nos actions politiques aux seules considérations économiques ? dans un monde globalisé, avec un écosystème interconnecté, nos actions locales ont des répercussions ailleurs dans le monde. Dont certaines, comme le changement climatique nous retombent dessus avec violence, nos paysans et viticulteurs en souffrent déjà aujourd'hui.

Les inégalités économiques et les violences qu'elles génèrent, provoquent une migration pas toujours facile à gérer et ces dégâts dépasseront largement les éventuelles rentrées fiscales. L'avenir se prépare aujourd'hui. La proposition des Verts-es ne veut pas freiner le développement économique ni le nombre de places de travail à Morges, bien au contraire. Depuis toujours les Verts-es se sont engagés pour renforcer le tissu local pour éviter les déplacements et augmenter la qualité de vie. Nous voulons renforcer le soutien de la Ville à nos PME et à nos locaux et éviter de céder à ces entreprises prédatrices qui détruisent l'environnement, qui ne respectent pas l'égalité des sexes, qui violent les droits humains et le droit des enfants.

Nous ne demandons pas de les interdire mais simplement de ne pas leur dérouler le tapis rouge de la Coquette, ni les ressources de la Ville, ni l'argent du contribuable.

Cette charte ne limiterait aucunement le soutien aux grandes entreprises ou aux multinationales générales, elle s'adresse seulement aux méchants des méchants. Le but est d'éviter le soutien de la Ville pour les sociétés telles que Monsanto, Vale ou Glencore. Il faut s'interroger si vraiment Monsanto a amené des recettes fiscales pour la Ville ou embauché beaucoup de Morgiens-nes, il en doute fort.

Toutes les autres sont les bienvenus, l'arrivée d'Incyte par exemple est une bonne chose et il félicite la promotion économique pour ce coup réussi.

Cela a été dit déjà le 29 novembre 2020, 61% des Morgiens-nes ont voté en faveur de l'initiative pour les entreprises responsables. Chez les Verts-es nous avons compris le message, ce pourcentage a salué l'idée de condamner ces entreprises en Suisse, par rapport à leurs crimes commis ailleurs dans le monde. Pensez-vous que ce même électorat serait d'accord que la Ville de Morges attire et soutienne ces mêmes entreprises avec nos deniers publics ? Il ne le pense pas.

Dans le débat, certains essaieront de dire que cette démarche est inefficace et irréalisable mais c'est simplement une tentative pour noyer le poisson et inventer des complications inexistantes afin d'éviter le débat sur le fond. Et il aimerait bien entendre ces personnes sur le fond. Est-ce que la Ville de Morges devrait attirer et soutenir des entreprises prédatrices comme Monsanto, Vale, Glencore ou autre ?

De plus en plus d'acteurs politiques, des régulateurs, des investisseurs, mettent en place des critères dits ESG pour environnementaux sociaux et de gouvernance, ce n'est pas quelque chose de sorcier. Il existe des Benschmark qui donnent des lignes directrices par rapport aux droits humains dans les entreprises. Cela peut nettement impacter l'image d'une entreprise, à l'instar de Ford qui en a fait les frais, son rapport étant nettement en dessous de la norme attendue, lui mettant la pression pour rectifier le tir. C'est pourquoi le postulat met en avant l'importance du dialogue avec ces sociétés.

Dernier point sur l'efficacité et l'utilité de cette charte. La tendance est actuellement vers plus de soutien public vers les entreprises. Dans tous les domaines que ce soit sportif, culturel ou autre il existe des critères pour obtenir le soutien de la Ville. Pourquoi exclurait-on les entreprises de cette logique ? Prochainement nous allons traiter du fonds d'encouragement pour les entreprises, est-ce que vraiment toutes les entreprises devraient pouvoir en bénéficier ? Les Verts-es ne le pensent pas.

Cette charte non seulement envoie un signal fort aux 61% de personnes ayant voté oui le 29 novembre dernier, mais donne aussi à la Ville un outil clair pour diriger la promotion économique et le soutien aux entreprises. On ne peut pas au 21^{ème} siècle adopter une stratégie de promotion économique en négligeant les aspects du développement durable et des droits humains.

M. Reymond LAEDERACH pense qu'il y a de bons arguments dans les deux positions, la sienne est de soutenir la charte. Il reprend l'exemple de Monsanto est un cas typique pour lequel nous ne pouvons rien en tant que commune, le canton non plus, ce fut une époque difficile avec un manque de postes de travail, une économie mise à mal.

En 2021, malgré la pandémie, il faut rester confiants. L'emplacement de la Ville de Morges est idéal, proche de l'aéroport, bénéficiant d'une belle qualité de vie, d'un lac, et il pense que nous pouvons être plus sélectifs au niveau des entreprises. Il pense que les entreprises doivent respecter une éthique, donner de l'emploi aux locaux, tout se sait très vite avec les réseaux sociaux et si l'on pense qu'une entreprise pourrait ne pas satisfaire aux critères de la charte nous devrions avoir un droit de regard. Il invite à faire confiance à la Municipalité pour trouver les mots justes si on leur laisse le mandat de se doter d'une bonne charte éthique.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER revient sur la vision, curieuse à son sens, de M. Laederach.

Ainsi donc, la Municipalité devrait interdire l'installation d'une entreprise qui ne demande rien à personne d'autre que de louer des locaux, au nom de quelques principes supérieurs, qui n'auront pas été discutés par notre Conseil, ni fait l'objet d'un débat public, mais à réitérées reprises soulevés au gré d'une initiative populaire que n'importe qui est quitte de lancer, les réseaux sociaux rendant la chose encore plus facile.

Quelle curieuse vision que de penser que la Municipalité puisse interdire à une entreprise de s'installer. Cela étant, c'est un postulat qui demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une charte éthique. Il ne se fait pas beaucoup d'illusion, il pense que ce postulat va être renvoyé à la Municipalité qui aura du blé à moudre pour se mettre d'accord sur les principes d'une charte éthique et de voir dans quelle mesure cela cadre tant avec le droit supérieur qu'avec la sensibilité de ce Conseil, parce qu'il ose espérer que cette charte éthique sera soumise au

Conseil. La moindre des choses du vivre ensemble c'est de se mettre d'accord sur les règles de gouvernance sur le territoire communal.

Il n'est pas favorable à ce postulat car il pense qu'il n'amènera rien, si ce n'est des difficultés à la Municipalité et quelques débats enflammés. Il tient à dire à M. Laederach qu'il n'est pas partisan d'une économie normée, régie par l'Etat, dirigée par la Commune. Il est partisan de la liberté d'entreprendre et de la possibilité pour les uns et les autres d'exercer leur activité économique dans le strict respect des principes légaux mais pas au-delà.

M. Xavier DURUSSEL est abasourdi par ce qu'il entend, l'éthique ne servirait à rien ? A son sens elle est vitale, bien sûr ce postulat soulève des questions difficiles mais est-ce une raison pour ne pas se les poser ? Il a connu M. Busslinger plus combatif. Les enjeux sont importants, il faut savoir se poser des questions et aller de l'avant. Il a eu l'impression de lire un postulat qui parlait de promotion économique, il n'a jamais été question d'interdire des entreprises ou de contrôler les milles micro entreprises qui sont implantées sur le territoire.

La question est de savoir quelles entreprises l'on souhaite attirer sur notre commune, cela n'a rien à voir. Il remercie de prendre en compte ce postulat.

M. Bastien MONNEY précise à nouveau qu'à aucun moment il n'est prévu d'interdire à une entreprise de s'installer, c'est un processus de promotion économique qui a été très bien imagé par M. Gemperli lorsqu'il a parlé de tapis rouge, nous ne sommes pas forcés d'aller chercher certaines entreprises, elles sont libres de venir si elles le souhaitent. Il pense que cette charte pourrait aider la Municipalité et les services communaux dans cette activité-là.

Effectivement n'importe qui peut lancer une initiative, mais obtenir 61% de « oui » lors d'une votation à Morges, cela n'est pas donné à n'importe qui. Il pense que la population qui vote pour des entreprises responsables doit être entendue.

Il salue la bienveillance de M. Busslinger à l'égard de la Municipalité, souhaitant lui éviter un éventuel problème à régler. Il regrette que cette bienveillance n'ait pas été manifestée de manière plus régulière au cours de cette législature.

M. Jean-Bernard THULER relève qu'effectivement l'on pourrait croire que l'intention de ce postulat serait d'interdire aux entreprises malhonnêtes de venir exercer sur le territoire morgien, ce n'est pas le cas. L'idée est de ne pas investir de l'argent public pour rechercher ce genre d'entreprise.

Concernant l'intervention de M. Narr, il tient sa source du rapport du délégué à la promotion économique de la Ville, qui cite ces chiffres. Si ce dernier cite ces chiffres,

il est peut-être temps d'élaborer une charte qui puisse nous guider dans ces chiffres-là.

M. Richard BOUVIER pense qu'il y a un problème de fond, de confiance dans les employés de la Ville. Le délégué à l'économie sait ce qu'il fait et est compétent. L'idée est de poser un cadre pas de dire aux gens ce qu'ils doivent faire.

M. Raymond LAEDERACH n'a jamais parlé d'interdiction, c'est un postulat, on travaille sur un texte, il n'est pas question d'infantiliser un délégué à la promotion économique qui fait très bien son travail et qui aura simplement un outil pour faire encore mieux. Il encourage à donner ce mandat à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(45 pour, 39 contre et 5 abstentions)

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. de prendre en considération le postulat des Verts intitulé « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne » qui invite la Municipalité à étudier l'opportunité de réaliser une charte éthique à l'adresse de la promotion économique morgienne, et de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. |
|---|

N° 4/2.21

Prise en considération du postulat Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! ».

M. Bastien MONNEY président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

M. Jean-Pierre MORISETTI au nom du groupe UDC a bien pris acte des conclusions de la commission et est conscient du bien-fondé de la prise en considération, tant au niveau de la santé que de la sécurité.

Cependant, bien qu'il ne s'agisse que de la prise en considération d'un postulat, il lui semble déplacé de multiplier les préavis, rapports, études partielles, sur des objets qui concernent le plan de circulation, qui hante nos débats depuis bien longtemps.

En effet, les questions de mobilité d'une ampleur telle que la diminution de la vitesse en ville, qu'elles soient nocturnes ou permanentes, ne peuvent pas être décidées ou débattues hors du contexte du plan directeur des circulations. Nous avons tout d'abord besoin d'un plan de mobilité et de circulation avant de demander de classer en zone 30 telle ou telle tronçon. Il est temps, une bonne fois pour toutes de disposer de cet outil que l'on nous promet depuis des décennies et cesser de faire du coup par cour, qui in fine, devra être revu à chaque rajout.

Il paraît donc évident, qu'éluder ce sujet comme tant d'autres fois, en prenant par exemple ce postulat en considération, n'est de loin pas la solution. Le groupe UDC invite à ne pas prendre en considération le postulat Frédéric Eggenberger et consorts.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(49 pour, 29 contre, 11 abstentions)

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. de prendre en considération le postulat Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! » |
|---|

N° 6/2.21 Rapport complémentaire de la commission au postulat du groupe SPI « Pour une certification Equal Salary du personnel de la Ville ».

M. Jean-Bernard THULER, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Camille ROBERT, au nom du groupe PSIG, remercie la Municipalité pour son travail qui a permis une diminution des inégalités salariales grâce à la revalorisation de certaines fonctions occupées par des femmes. 1.4% d'écart salarial c'est certes moins que le minimum exigé par la loi (5%) mais c'est toujours trop. Le PSIG se réjouit de la volonté affichée par la Municipalité de réduire encore cet écart grâce à la réévaluation de la situation prévue tous les deux ans, et il restera attentif à ce qu'il y ait bien une amélioration au cours des prochaines années.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :
(unanimité)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. de prendre acte du présent rapport ;2. de dire qu'il a été répondu au postulat du Groupe SPI « Pour une certification Equal Salary du personnel de la ville ». |
|--|

N° 7/2.21 Demande d'une subvention de CHF 80'000.00 pour l'association Morges Fleur du Léman (Fête de la tulipe et quais du dahlia)

M. Alexandre DESPONDS, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

M. Jean-Jacques AUBERT remercie la commission au nom de la Municipalité, qui se rallie aux conclusions amendées du rapport de commission.

M. Laurent BEAUVERD ne peut qu'encourager au soutien de cette subvention, ayant longtemps contribué à l'animation de la Ville dans l'une ou l'autre des associations locales et continuant à le faire à ce jour.

Dans cette optique, il loue la volonté de l'association d'augmenter les animations proposées lors des fêtes. Toutefois, il a appris qu'une dime était demandée par l'association, en plus de la taxe de police du commerce, pour tenir un stand dans le cadre de la Fête de la Tulipe. Cette question n'ayant apparemment pas été évoquée lors de la séance de commission, il se permet la remarque et la question suivantes :

Considérant l'augmentation importante de la subvention et dans l'optique de pérenniser la présence de ces événements, qui augmentent la visibilité de cette association, la Municipalité est-elle au courant de cette pratique et si oui, compte-t-elle par la convention, demander l'abolition de cette pratique ? Considérant que la subvention obtenue compenserait largement les rentrées liées à cette taxe.

M. Jean-Jacques AUBERT demande s'il fait allusion à la manifestation des potiers qui se tient dans le cadre de la Fête de la Tulipe. C'est le cas. C'est une organisation privée organisée dans le cadre de cet événement, l'organisatrice demande un montant de X aux exposants et jusqu'en 2019 l'association Fleur du Léman n'a perçu aucune dime sur les montants en question.

Pour l'édition 2021 l'association a signé un contrat avec l'organisatrice pour toucher un 7^{ème} des montants perçus. La dime se monte entre CHF 2'000 et CHF 2'400 pour la manifestation.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

(à l'unanimité)

1. de porter la subvention annuelle à l'Association Morges Fleur du Léman à CHF 80'000.00 dès 2021 ;
2. de lier la subvention annuelle à l'Association Morges Fleur du Léman de CHF 80'000.00 à la durée de la convention.

N° 10/2.21 Demande d'un crédit :

- de CHF 4'040'000.00 TTC relatif aux aménagements extérieurs du site de Beausobre en lien avec le préavis N° 12/3.19 (construction et l'exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V) et le préavis N° 20/5.19 (demande de crédit pour le projet de Beausobre IV) et
- de CHF 800'000.00 pour le remplacement de conduites sur le site de Beausobre, subventions non déduites.

Mme Martine ROCHAT, en remplacement de M. Michaël Furhoff, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Jean-Marc NARR s'exprime en ces termes :

« A la lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis le Groupe PLR est partagé. Une partie d'entre nous a décidé de s'abstenir pour ne pas bloquer

la réalisation de ces aménagements jugés nécessaires. L'autre partie a décidé de refuser les conclusions du préavis, considérant que ce projet n'est pas satisfaisant. Dans les deux cas, le PLR regrette le manque d'anticipation de la Municipalité.

En effet, le Conseil a décidé d'accepter la construction des nouveaux bâtiments de Beausobre, respectivement en février et septembre 2019, mais il a fallu attendre plus d'une année pour connaître enfin, le projet d'aménagements extérieur prévu par la Municipalité.

De plus, le projet qui nous est soumis ce soir, ne compte pas encore l'intégralité de ces aménagements extérieurs puisque les couverts restent encore une question ouverte, bien que l'entier du crédit de réalisation annoncé par la Municipalité au plan des investissements soit déjà entièrement dépensé. Le problème de stationnement et de l'accès au site de Beausobre a déjà fait l'objet de plusieurs interventions du Conseil communal. Aucune solution satisfaisante n'a été présentée au Conseil communal. En dépit de cela, force est de constater que la Municipalité continue à avancer dans la réalisation de ses projets, sans se préoccuper des conséquences de ses décisions. Repousser le problème, n'est pas une solution acceptable. Si le Conseil communal approuve ce soir le projet de réaménagement du site de Beausobre, les places de stationnement seront bel et bien supprimées sans qu'aucune solution alternative ne soit trouvée.

Ce manque de vision d'ensemble sur les projets communaux pose un véritable problème. La commission chargée de l'étude la nouvelle construction du collège de Chanel l'a clairement exprimé en renvoyant le préavis à la Municipalité. En effet, une fois que les chantiers ont commencé, il est bien difficile pour le Conseil communal de décider de ne pas les terminer. La Municipalité met le Conseil communal face à une impasse et c'est pour cette raison, qu'au mieux les conseillers communaux PLR s'abstiendront ou qu'au pire, ils refuseront le crédit de réalisation de ces aménagements.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« D'abord un petit peu d'historique.

Le conseil communal a accordé des crédits suite aux préavis suivants :

- juin 2013 (12/3.19) : CHF 114'000.- pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre*
- mai 2016 : (18/5.16) : CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre*
- octobre 2017 : (25/6.17) CHF 3'716'000 pour l'étude de la construction des nouveaux foyers de Beausobre et l'étude de la rénovation du Théâtre et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois dont CHF 1'721'000.00 concerne les études de Beausobre V*

J'additionne : CHF 4'375'00.- pour les études sur Beausobre (et je n'ai pas compté les 1.5 million d'études pour Chanel en 2018)

Suivent alors les préavis de réalisation :

- mars 2019 (12/3.19) : CHF 18'500'000.00 pour la construction des nouveaux foyers de Beausobre ;

- mai 2019 : (20/5.19) : CHF 18'900'000 pour la reconstruction de l'administration du théâtre la rénovation du Théâtre, l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), et la transformation des foyers en Accueil et Restauration en Milieu Scolaire (AREMS)

Vous noterez s.v.p. Deux demandes de chacune plus de 18 millions à DEUX mois d'intervalle, pour deux projets qui honnêtement sont complètement liés, couplés qu'ils sont par les besoins de l'AREMS .

- mi-2019, on en est donc à 37,4 millions pour réaliser ce qu'on a étudié pour 4,3 millions (rapport ~12 % en études)

Et nous voici en 2020

- Février 2020 : (1/2.20) CHF 150'000.- préavis d'urgence porte sur le crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment pour les deux salles d'éducation nutritionnelle (cuisines) pour les élèves du site de Beausobre

- Juin 2020 : (24/6.20) CHF 1'300'000.- crédit complémentaire pour le rafraîchissement de l'air du Théâtre et la ventilation des cuisines de Beausobre IV, rénovation du Théâtre et la transformation des foyers en Accueil et Restauration en Milieu Scolaire (AREMS)

- octobre 2020 : (42/10.20) CHF 4'040'000.00 demande d'un crédit global concernant les aménagements extérieurs des projets de Beausobre IV (et Beausobre V à quoi on ajoute CHF 800'000.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines ;

Fin de l'historique

Et nous voilà avec le rapport 10/2.21 en 2021,

Donc je refais mes calculs, et constate qu'on a dépensé grosso-modo 4.5 millions en études, près de 40 millions en réalisation, (du moins selon les chiffres actuels).

A cela, il faut ajouter, ce qu'on a le tort de ne jamais comptabiliser, un nombre inconnu mais assurément très substantiel d'heures passées par nos services communaux à « coordonner » tout ça (je ne suis pas sûr que coordonner soit le bon terme, mais passons).

De plus, je constate qu'on a détruit ce qui aurait pu être réutilisé, c.à.d. les marquises.

- Et « on » a pas été capable d'identifier que les canalisations sont vétustes, et présentent d'ores et déjà des avaries (préavis dixit!) et donc devaient être refaites,

- « On » a pas eu le courage d'anticiper que les aménagements extérieurs comprenant la partie aménagement extérieur permettant d'intégrer le bâtiment au site sont insuffisants pour exploiter l'ensemble.

Voulant rester politiquement correct et en surveillant mon langage, je dirai simplement que c'est du grand n'importe quoi.

Alors cette fois, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, ce sera NON. La politique du saucissonnage et des projets lancés sans en anticiper les conséquences a assez duré.

Il s'agit ici de Beausobre, mais réfléchissez bien, vous constaterez que cette politique à courte vue, ou plutôt à longue vue mais voulant cacher les réalités, est appliquée à moult domaines, depuis longtemps, dans cette ville.

Alors cette fois, chers collègues conseillers communaux, ayons le courage de refuser le crédit et laisser la Municipalité se débrouiller. Sinon, il n'y a aucune raison que les mêmes erreurs ne se répètent indéfiniment.

Ayons, tous partis confondus, le courage de mettre les pieds contre le mur, refusons les conclusions, et refusons les crédits demandés.

M. Bastien MONNEY pense pour sa part qu'il est proposé un concept intéressant, une arborisation qui est réfléchie et qui s'adapte à nos infrastructures. On revient sur cette question du saucissonnage, mais il paraissait clair et évident dès le départ que la rénovation de Beausobre allait être effectuée par étapes. On avait entendu une fourchette entre 40 et 60 millions, et un concept qui allait se dérouler en différentes phases.

Il trouve normal que nous traitions des aménagements extérieurs et de l'arborisation de l'espace en dernier, quand on a finalisé les projets et qu'ils sont en cours de réalisation.

Le Conseil communal a une responsabilité quant à l'aspect de ce site, c'est un écrin de verdure apprécié de la population qui permettra de mettre en valeur les infrastructures et si c'est dans cet état là que vous souhaitez la voir, vous en porterez la responsabilité.

Lorsqu'il a voté le premier crédit cité par M. Gilliard, il savait qu'in fine il serait demandé de voter des aménagements extérieurs et il n'y voit aucune surprise. Il va soutenir ce préavis car il souhaite que le site de Beausobre soit une vraie plus-value pour la Ville.

M. le Municipal Eric ZUGER revient sur l'intervention de M. Narr qui concluait par « au pire, un refus ». Effectivement le pire serait un refus, c'est comme mettre les pieds au mur, c'est la garantie absolue d'avoir les pieds dans la boue. Il ne pense pas que ce soit souhaitable pour cet écrin, ce patrimoine magnifique et cet ensemble construit qui va être réalisé et permettra par ailleurs au Conseil communal de siéger dans de bien meilleures conditions.

Concernant les crédits, il est vrai qu'il y en a beaucoup, et il pense que personne n'est sans savoir que lorsqu'on réalise un ouvrage il est nécessaire d'étudier, M. Gilliard a même mentionné le pourcentage de 12% ce qui est tout à fait raisonnable. Il est convaincu que les membres du Conseil communal travaillant dans la construction vivent les mêmes ordres de grandeur. Concernant la réalisation actuelle, nous sommes un peu près à la moitié des ouvrages, cela avance bien malgré les conditions sanitaires qui ont été parfois difficiles, les budgets sont tenus, les divers et imprévus ont encore de la marge. Nous espérons qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise, il ne souhaite pas faire de promesses, mais tous les efforts sont consentis pour garantir le crédit de construction qui a été accordé.

Par contre il a de la peine à accepter que l'on remette en cause la compétence des collaborateurs de la Commune, ce n'est pas correct. Au contraire, le personnel est très qualifié ainsi que les mandataires qui suivent ce chantier pour qu'il reste dans la ligne fixée.

Le problème des couverts est un point très délicat. Mais êtes-vous conscient que la surface entre le nouvel espace de Beausobre V et le Théâtre de Beausobre IV, c'est plus de 1500 m², soit la grandeur de la place de l'Eglise. Si l'on devait faire un couvert sur la place de l'Eglise, que souhaiterions-nous ? La même construction que précédemment pour le Théâtre de Beausobre, quelque chose de très sombre qu'il a du mal à imaginer sur une surface aussi grande que la place de l'Eglise ou alors on pourrait imaginer quelque chose comme le marché couvert à Vevey de beaucoup plus haut ou une pyramide en verre comme au Louvre ? Il ne sait pas. Il pense qu'il faut laisser vivre ce site, voir comment il fonctionne, quels sont ses usages, pour pouvoir proposer, si nécessaire adéquate. Aujourd'hui, toutes les personnes qui se sont penchées sur cet aspect, aussi bien dans le cadre du concours d'architecture que les mandataires qui se sont occupés des aménagements extérieurs, n'ont pas trouvé la solution idéale. La Municipalité non plus. Il pense que dans les discussions de la commission, cette question a aussi été abordée et l'on voit que c'est très complexe.

Ce crédit est indispensable pour permettre d'accueillir les gens dans de bonnes conditions. Il relève que lors de la mise à l'enquête il n'y a eu qu'une opposition de l'AVACAH qui en fait très souvent et met en avant le bon usage de la norme SIA, qui concerne la mobilité des chaises roulantes afin qu'elles puissent se déplacer aisément sur des terrains engazonnés de différents niveaux. Le permis de construire respecte cette exigence donc l'association a retiré son opposition.

Cette absence d'oppositions est un signal positif à son sens. Cet ouvrage est attendu de la population et il attend du Conseil communal qu'il soutienne ce préavis afin de répondre aux attentes de la population.

M. le Syndic Vincent JAQUES remercie M. Züger pour les éclaircissements apportés et le rejoint sur le professionnalisme des collaborateurs. Il laisse à M. Gilliard la responsabilité de ses propos et du manque de respect envers les centaines de personnes qui du matin au soir travaillent sur ce « grand n'importe quoi. ».

Les aménagements extérieurs peuvent difficilement faire l'objet d'un vote du Conseil avant qu'ils aient été soumis à l'enquête publique. Avant de passer à l'enquête publique un long processus d'analyse a lieu entre la Municipalité et les diverses parties impliquées. Cette étape manquait dans l'historique de M. Gilliard. L'enquête publique concernant les aménagements extérieurs a été effectuée à la fin de l'année 2018 et avant cela il faut concevoir le projet, ce qui a été fait au début de l'année 2017, la Municipalité a travaillé de manière rythmée pour suivre les différentes interventions à réaliser sur ce site. Le projet soumis au vote ce soir n'a pas été élaboré en trois semaines, c'est le résultat d'un important travail de réflexion auquel la Municipalité a pu participer lors de plusieurs ateliers afin de déterminer le meilleur concept pour cadrer avec le monde dans lequel l'on vit actuellement.

Le paramètre du coût est pris en compte, si ces aménagements peuvent apparaître comme onéreux, car ils le sont, ils pourraient l'être bien plus. On pourrait faire dans l'ostentatoire, ajouter tellement de choses mais la Municipalité est restée humble et fidèle à ce que la population morgienne peut attendre d'un site tel que celui-ci, c'est-à-dire un endroit naturel et tranquille.

Nous sommes en pleine campagne électorale et il est heureux de pouvoir prendre la parole ce soir pour défendre ce projet. Lorsque l'on a l'opportunité de pouvoir voter sur un projet d'aménagement urbain, d'espace public qui met en avant la douceur de vivre, le parc public, de la verdure, de la végétation, tout en préservant l'accessibilité multimodale il ne faut pas passer à côté. L'avenir dira qui sera en place pour défendre ce genre de projets et faire beaucoup mieux que l'équipe en place.

En résumé, ce projet est de qualité et c'est un leurre de penser que ce genre de projet se monte en 2 ou 3 mois. Il ne s'agit pas d'une politique de saucissonnage car tout le monde savait qu'il faudrait intervenir sur les aménagements extérieurs. Le calendrier tenant compte de la cohérence des travaux est respecté. On pose les fondations d'une maison avant de s'inquiéter de la couleur des tulipes dans le jardin.

Concernant les tuyaux, il est vrai que la Municipalité a réfléchi plus tardivement sur la question des sous-sols mais a eu la clairvoyance de l'inclure dans ce préavis profitant que les sols soient ouverts plutôt que de revenir dans deux ans avec un préavis en disant qu'elle n'y avait pas pensé.

La Municipalité aurait souhaité pouvoir livrer une solution concernant les couverts dans ce préavis et ce n'est pas faute d'avoir essayé, M. Züger a animé des ateliers avec des architectes qui eux-mêmes n'avaient pas trouvé la bonne solution à l'issue du concours. Le site est compliqué, la dynamique de l'espace va évoluer et il est très difficile d'anticiper la manière dont les événements vont se dérouler sur le site et pour cette raison-là la Municipalité est convaincue qu'il valait mieux terminer les aménagements extérieurs et qu'ensuite la réflexion sur les couverts pourrait mieux reprendre pour construire quelque chose d'approprié.

En y mettant des moyens pharaoniques des solutions extraordinaires existent, à l'instar du couvert de la gare de Berne ou l'Ombrière sise sur la place du vieux Port à Marseille, et là il pourrait entendre que la Municipalité fait n'importe quoi. La Municipalité garde les pieds sur terre et réfléchit à une solution à la hauteur de ses

moyens, réaliste et réalisable. Il entend la contrariété à ce que les choses n'avancent pas exactement comme l'on voudrait et dans le tempo espéré mais c'est une réalité.

Il remercie d'accepter les crédits demandés.

M. Bertrand GILLIARD n'a pas dit que le projet était du n'importe quoi, il n'a pas remis en cause la qualité de l'aménagement en question. Ce qu'il dit et répète c'est qu'il y a un sérieux problème dans ce type de projets, qui vient des études qui ne vont pas au bout du projet et ne sont pas capables de prendre en compte les aménagements extérieurs au moment de l'élaboration des plans du bâtiment. Il n'est pas d'accord que l'on lui fasse croire qu'il fallait attendre que les bâtiments soient sortis de terre et entourés de gros tas de terre pour pouvoir prévoir les aménagements extérieurs.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à une majorité évidente moins quelques avis contraires et un grand nombre d'abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'040'000.00 TTC pour la réalisation des aménagements extérieurs du site de Beausobre
2. de dire que le montant de CHF 4'040'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 134'667.00 par an à porter sur le compte N° 342242800.5030.00 dès le budget 2022 :
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines ;
4. de dire que le montant de CHF 800'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 26'667.00 par an à porter sur le compte N°342242800.5030.00 dès le budget 2022.

11. Interpellation du groupe PLR « Le bâtiment a-t-il un capitaine ? » - Réponse de la Municipalité.

M. le Municipal Philippe DERIAZ lit la réponse à l'interpellation qui est insérée in extenso ci-dessous.

Préambule

En sa séance du Conseil communal du mercredi 2 décembre 2020, le groupe PLR a déposé une interpellation, en y développant des questions à l'attention de la Municipalité au sujet de la Direction Sports, bâtiments et environnement.

Réponses aux diverses demandes

La Municipalité répond ainsi aux questions soulevées dans l'interpellation.

La Municipalité est-elle satisfaite de son bilan en matière de gestion des bâtiments communaux ?

La gestion des bâtiments communaux est bonne, compte tenu de la situation dans laquelle le service se trouvait il y a quelques années. Rappelons ici que la Municipalité, en début de législature, a dû procéder à une importante réorganisation, afin de résoudre divers problèmes de fonctionnement, et doter le service d'une gouvernance propre à affronter les défis liés à la fois à un parc immobilier vieillissant, mais aussi à des politiques publiques prioritaires et ambitieuses en matière d'assainissement énergétique. Les moyens humains et financiers pour conduire ces politiques publiques ont été renforcés. Au jour même du dépôt de l'interpellation (2 décembre 2020), l'équipe de gestion des bâtiments est enfin quasi complétée, et peut répondre aux nombreuses demandes de transformation et d'intervention (près de 650 par année).

Contrairement à ce qui est affirmé dans l'interpellation, de nombreux projets ont été réalisés récemment. Il y a lieu de considérer que même de petits projets ont leur importance, et qu'une succession d'interventions ponctuelles contribuent au bon entretien des bâtiments et à la satisfaction des usagers. Il est souvent plus complexe de planifier des travaux d'entretien dans des bâtiments anciens, que d'envisager de nouvelles constructions. Mentionnons ici une intervention lourde dans le Théâtre de Beausobre (plateforme élévatrice), le développement d'une stratégie communale en matière de pose de panneaux photovoltaïques et la réfection de toitures sur plusieurs bâtiments; la réfection des sources lumineuses et des sols des salles de gymnastiques, l'assainissement et la rénovation d'Espace Couvaloup, des interventions successives sur des bâtiments scolaires (notamment la Vogéaz et le Petit Dézaley), la création de nouveaux locaux communaux à Riond-Bosson, le changement des chauffages au sein de nombreux bâtiments (Port de Petit-Bois, Centre viticole, Maison de Seigneux) ou l'assainissement du Temple pour y recevoir son nouvel orgue. Ainsi, et outre les travaux d'entretien, une dizaine de projets conséquents ont été menés à bien.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète l'importance des diverses activités conduites, et qui ne peuvent pas, par leur nature, faire preuve d'une grande visibilité publique ou politique. Des rapports détaillés ont systématiquement été publiés dans les différents rapports de gestion, comme peuvent en attester les commissaires affectés à l'examen de la gestion de la direction.

Quelle est la vision globale en matière de gestion des bâtiments communaux ?

Une première étape a été précisée dans le préavis municipal en réponse au postulat du groupe SPI (Motion Beauverd), partiellement acceptée. Le Conseil communal a autorisé l'acquisition d'un logiciel qui permet de suivre des analyses du parc immobilier communal, et validé l'adjonction d'un poste de travail pour compléter l'équipe d'entretien du parc immobilier de bâtiments. Relevons que la valeur ECA de ce dernier s'élève actuellement à près de CHF 300 millions, et que l'enveloppe d'entretien régulier a été augmentée en cette législature de CHF 1'000'000.00 à CHF 1'150'000.00 ; elle reste modeste en regard de l'importance des besoins d'entretien et de l'agrandissement du parc mais correspond à un arbitrage au vu des finances communales. Une seconde étape nécessitera de doter la Municipalité d'un plan prioritaire d'intervention en matière de rénovation des bâtiments, plan qui prendra en compte les enjeux environnementaux. Il s'agira ensuite au Conseil communal d'octroyer les montants nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'assainissement.

Quelles sont les priorités de la Municipalité à ce sujet ?

Il n'aura pas échappé à l'interpellant que c'est durant cette législature que la Municipalité, pour la première fois, se dote d'une stratégie et d'une planification énergétique. Alors la Municipalité, dans le prolongement de son action souhaite maintenant atteindre, pour les bâtiments communaux, les objectifs qu'elle fixe dans sa stratégie énergétique. Cela concerne une partie importante de notre patrimoine bâti car nombre de bâtiments réalisés durant les dernières décennies ne répondent plus aux exigences environnementales et doivent être maintenant assainis. Pour ce faire, un premier programme, qui intègre une vision d'entretien générale, est en cours d'élaboration. Une réponse complémentaire au postulat Beauverd est planifié pour la fin de l'année 2021.

Quelle est la solution trouvée pour le chauffage de la Maison de Seigneux après le renvoi du préavis à la Municipalité et quelle est l'affectation prévue pour ce bâtiment ?

Considérant l'occupation provisoire du bâtiment de Seigneux, et ce dans l'attente d'une nouvelle affectation de l'occupation parcellaire dans le cadre du PGA, une nouvelle chaudière a dû être installée et financée dans le cadre du budget du service. Une solution définitive n'a pas encore été déployée pour le bouteiller communal. Une solution sera choisie lorsque le sort du bâtiment sera décidé par la Municipalité.

La Municipalité se satisfait-elle de construire une école à la gare pour démolir et réaffecter le collège des Jardins ou n'y avait-il pas mieux à faire ?

La Municipalité, en collaboration avec l'Asime et la Direction générale de l'enseignement obligatoire, a planifié de longue date la construction du Collège Jacques-Dubochet pour répondre aux besoins scolaires d'une population en croissance à proximité de la gare. Les écoles des Jardins et du Bluard, vétustes, ne sont plus destinés à de l'enseignement. La Municipalité a défini sa stratégie relative aux bâtiments scolaires de Morges Est ; il lui reste à achever ses réflexions concernant l'Ouest de la Ville et les différents bâtiments existants.

Et la Maison du Tourisme. Est-ce qu'on va avoir un nouveau préavis bientôt ?

Pour l'heure, des transformations ou rénovations mineures ont été effectuées au sein des bureaux de l'Ancienne Douane qui abrite la Maison du Tourisme, ce qui a évité de grever le budget municipal. De nouvelles réflexions ont été initiées entre Morges Région Tourisme, la Ville et le Château de Morges. Une séance de coordination entre partenaires institutionnels sera agendée prochainement.

Et pour terminer, la Municipalité se permet de répondre à la question ouverte "Le bâtiment a-t-il un capitaine" ?

Comme déjà mentionné, la Direction Sports, bâtiments et environnement a connu d'importantes réformes. Afin d'en assurer sa conduite et sa direction, la Municipalité a revu sa structure, comme son organisation interne, afin de mieux répondre à de nouveaux paradigmes de gestion et d'efficacité dans un parc immobilier agrandi. Ainsi :

- d'importants travaux d'assainissement en retard ont pu être rattrapés ;
- les paramètres d'efficacité énergétique sont désormais systématiquement considérés dans tout assainissement ou transformation ;
- les rénovations générales des bâtiments scolaires et autres ont gagné en volume et importance durant cette législature ;
- une analyse systématique de l'état général des bâtiments s'effectue maintenant, et sera consultable sous base digitalisée; elle permettra une vraie vision et planification systémique ;
- à ce jour, aucun dépassement de crédit dans toute transformation ou reconstruction n'a été relevé. Tous les budgets sont respectés. Cet important fait est à relever.

Enfin, il paraît utile de préciser que les projets élaborés au sein des services communaux, y compris celui des Sports, bâtiments et environnement, font l'objet de discussions et d'arbitrages par la Municipalité. La commission de gestion du Conseil communal peut de surcroît apprécier l'envergure des tâches accomplies par le service.

A l'aube des responsabilités qui incombent à la collectivité publique en matière d'assainissement énergétique, d'entretien des bâtiments, de climat et d'environnement, la Municipalité précise que les moyens alloués aux politiques publiques décrites nécessiteront inévitablement d'adapter la voile du bateau, afin de permettre aux capitaines successifs de garder le cap pour de nombreuses années à venir.

M. Baptiste MULLER au nom du Groupe PLR remercie la Municipalité pour ses réponses. Il souhaite que cette longue réponse figure in extenso dans le procès-verbal afin de pouvoir la parcourir plus en détail. Il réagit sur quelques éléments. Il est heureux de constater et de savoir que les petits projets d'entretien courant se font, le travail des employés communaux pour que les bâtiments restent exploitables, n'a jamais été mis en doute.

Il a entendu des réponses concernant les questions posées sur les problèmes de fonctionnement. Il a été répondu que la gestion était bonne compte tenu des circonstances, avec des travaux en retard et un service hérité comportant des problèmes d'organisation, les prédécesseurs doivent apprécier ces remarques. Dans tous les cas vous avez fait avec ce que vous aviez.

Maintenant par rapport à la vision municipale, s'agissant de la vision globale il a été évoqué la nécessité d'un plan prioritaire d'intervention. L'une des priorités étant d'établir un programme qui sera déposé en Municipalité en 2021. Pour la Maison de Seigneux, le chauffage est changé il est heureux de l'apprendre, mais l'affectation n'est pas décidée. Pour le collège des Jardins il reste à achever la réflexion, quant à la Maison du Tourisme, une séance est agendée vendredi.

A vous entendre, la Municipalité a beaucoup réfléchi et n'a pas fini de le faire. M. Muller partage l'opinion de M. Dériaz, mise en avant sur la page de présentation des candidats à la Municipalité dans le Journal de Morges, disant vouloir poursuivre et concrétiser les développements de ces importantes politiques publiques d'avenir et que l'effort doit maintenant se porter sur les infrastructures sportives qui ont été retardées et qu'il importera de se définir politiquement sur l'opportunité de les renouveler ou de les reconstruire. Vous dites également que les écoles sont vieillissantes et qu'une réfection importante les attend. La population attend également.

Il pense que la Municipalité a eu cinq ans pour se consacrer à tout cela, qui ont été consacrés à la réflexion, qui n'est pas terminée, il se permet de souhaiter que l'on passe désormais à l'action.

M. Bastien MONNEY déclare que cette interpellation était une attaque en bonne et due forme, comme chacun l'aura compris à sa lecture au mois de décembre, le titre était déjà évocateur. Elle s'adresse moins à la Municipalité qu'au responsable du dicastère en question. Avec le titre on y va fort. Cela l'a tellement alarmé qu'il s'est plongé dans les rapports de gestion des trois, quatre dernières années.

Pour rappel, la commission de gestion a des droits d'investigations illimités, sous réserve des restrictions édictées par le Conseil d'Etat et a pour mission d'établir un rapport sur le résultat de ses inspections et sur la gestion municipale, tendant s'il y a lieu à donner décharge à la Municipalité.

A la lecture des trois précédentes années, il n'a pas trouvé d'élément alarmant ou inquiétant comme le laissait sous-entendre l'interpellation.

Ce n'est pas la première fois que le PLR nous réserve ce type d'intervention, il a mémoire qu'en 2011, au mois de mars, à quelques semaines des élections, de

M. Yves Paccaud qui devait prendre la parole suite à un texte assez virulent à son égard. Les ficelles sont assez grosses, l'on sait que l'on est en période électorale, cependant il a trouvé le contenu assez peu courtois, presque blessant à l'intention du Municipal et des services et il regrette la démarche.

Il aime citer de temps à autre ses adversaires et il cite ici M. Jean-Daniel Carrard, Syndic PLR d'Yverdon : « Ce n'est pas parce qu'il y a des élections que l'on peut dire n'importe quoi ».

12. Motion du groupe des Verts « L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant ! » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Philippe DERIAZ annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération.

Mme Emilie BOVET relève que la motion demande un engagement solennel du Conseil communal et de la Municipalité face aux enjeux climatiques, sociaux et économiques, ainsi que l'établissement d'un plan climat dans tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre.

Sur le fond tout le monde est d'accord pour dire que le réchauffement climatique n'est pas une vue de l'esprit. Mais dans les faits, concrètement, que signifie donner un engagement solennel ? Quelle portée cela devrait-il avoir ? Comment le mettre en pratique, et établir un plan climat qui implique l'administration communale et la population morgienne ? Que doit contenir un tel plan ? Quelle implication concrète aurait-il ? A l'évidence cette motion soulève beaucoup de questions et mérite un examen plus approfondi, de ce fait elle demande le renvoi en commission.

Mme la Présidente Laure JATON demande si au moins 10 personnes soutiennent ce renvoi, c'est le cas, une commission de prise en considération sera nommée lors du prochain Conseil.

13. Projet de décision du groupe PLR « Savoir où aller avant de partir, ou la fin de la politique du saucisson ». Dépôt et développement.

M. Bertrand GILLIARD lit le texte du projet qui est annexé au procès-verbal.

14. Interpellation du groupe PSIG « Assainissement du bruit routier à Morges – Où en sommes-nous ? »

Mme Céline ELSIG lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

15. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

RÉPONSE ORALE AUX QUESTIONS POSÉES PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL XAVIER DURUSSEL LE 2 DÉCEMBRE 2020 CONCERNANT LA PERCEPTION DE TAXES OU ÉMOLUMENTS EN MONNAIE LOCALE À MORGES

Madame la Municipale Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

Questions déposées :

- *La Municipalité a-t-elle déjà envisagé une monnaie locale ?*
- *Existe-t-il des problèmes législatifs évidents qui empêchent la commune de percevoir des taxes ou émoluments également dans une monnaie locale ?*
- *Existe-t-il d'autres monnaies locales que nous pourrions utiliser ?*

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité s'est déterminée sur la question de créer sa monnaie locale en septembre 2017, en s'opposant à la demande de prise en considération d'une motion du Conseil communal en raison de la faible acceptation desdites monnaies par les commerçants et du manque d'intérêt de l'Association des commerçants de la Ville de Morges (COOR). Le service de promotion économique suit l'évolution des pratiques et des expériences de ce type de monnaie. La Municipalité estime que la situation actuelle n'est pas favorable au développement d'une monnaie locale.

En effet, l'expérience de la Ville de Sion apporte un éclairage intéressant à cet égard. En 2018, dans un élan de soutien à leur monnaie locale, la Ville a accepté certains paiements en Farinet. Malgré cela, le Farinet a cessé d'exister l'année suivante. Force est de constater qu'en dépit du soutien de la Commune, les commerçants et les clients ont manqué d'intérêt. La situation est similaire dans les régions voisines : la plupart des monnaies ont été retirées de la circulation ou jouent leur survie. C'est notamment le cas du Dragon à Fribourg ou du Bonobo à Berne. Quant à la principale d'entre-elles, le Léman, il stagne au niveau de 150'000 Lémans (soit autant en Francs) depuis 2017.

Le professeur d'économie Emmanuel Franière confirme que les expériences réussies de monnaies locales l'ont été uniquement dans des économies en crise, lorsque les entrepreneurs éprouvaient des difficultés à se faire financer, telle que la Suisse l'a connu au début des années 1930. Or, malgré la crise économique actuelle engendrée par le COVID-19, la situation n'est pas comparable aux années 1930.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'à ce jour, aucun commerce morgien n'ait adhéré au Léman, qui constitue pourtant l'unique monnaie locale qu'il est possible d'utiliser à Morges. En outre, l'Association des commerçants de la Ville de Morges (COOR) nous confirme son absence d'intérêt pour une telle monnaie.

Par conséquent, la Municipalité n'envisage pas de mettre en place une monnaie locale à ce jour, bien qu'il n'existe pas d'obstacle législatif majeur à la perception de taxes ou d'émoluments en monnaie locale. »

16. Questions, vœux et divers.

M. Michel REYNOLDS a constaté en consultant le site Internet de la PRM que des places de parc étaient offertes pour les personnes en télétravail. Ces questions sont les suivantes :

- Qui a pris cette décision ?
- Quels ont été les critères décisionnels ?
- Est-ce que des cadeaux ont été également prévus pour d'autres moyens de locomotion non utilisés durant cette période ? Par exemple un remboursement d'une partie d'un abonnement aux transports publics. Si oui lesquels ? Si non, comment expliquez-vous cela en terme d'équité ?

M. Jean-Bernard THULER récite un poème de Jacques Prévert « Le chat et l'oiseau » afin de rendre un ultime hommage à Pierre Marc Burnand.

M. Raymond LAEDERACH parle de l'éco point sis au chemin de la Grosse Pierre, qui est régulièrement dans un état désastreux, il avait mal pour les employés de la voirie. Les consignes ne sont pas du tout respectées notamment le dimanche et il pense qu'il faut renforcer les contrôles.

Mme Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« Les travaux de l'Îlot Sud battant leur plein, la gérance Livit a récemment mis sur le marché près de 162 logements dont la livraison est prévue pour le second semestre 2021.

Comme mentionné sur le site internet dédié à la promotion immobilière de l'Îlot Sud, près du tiers de ces logements sont (ou seraient) des logements à loyer abordable.

Si l'on ne peut que saluer le principe, l'analyse des critères d'attribution imposés par la gérance laisse songeur.

En premier lieu, les revenus cumulés des locataires ne doivent pas dépasser 3.5 fois le loyer net, hors charges. Ceci représente un taux d'effort (loyer net sur revenus du ménage) d'environ 28.5% pour tous les types de logement. Pour comparaison, ce taux est largement supérieur aux taux d'effort allant de 17 à 25% proposés par la Municipalité dans le préavis 46/12.20.

En ajoutant les charges fixées à près de 400 CHF par mois et éventuellement une place de stationnement autour de 200 CHF par mois, le loyer global dépasse pour la plupart des logements dits à loyer abordable le 40% des revenus du ménage. Quand on sait qu'une gérance n'attribue en général pas d'appartement si le loyer dépasse le tiers des revenus du ménage, une importante contradiction semble se dessiner.

De plus, toujours selon les critères imposés par la gérance, le nombre de locataires est limité selon la typologie du logement. Ainsi un 3 pièces ne peut être occupé que par 3 ou 4 personnes. À l'heure du télétravail généralisé, vous conviendrez qu'il est dommage d'interdire l'accès aux 3 pièces à un jeune couple qui souhaiterait vivre et travailler dans son logement. Ceci n'est également pas en adéquation avec les critères proposés par la Municipalité dans le préavis 46/12.20 qui prévoit qu'un 3 pièces doit être occupé par deux personnes au minimum.

Enfin, le projet de règlement communal contraint l'attribution des LLA aux personnes domiciliées à Morges ou celles exerçant une activité professionnelle à Morges. Aucune mention n'est faite à ce sujet pour les logements à loyer abordable de l'Îlot Sud.

Considérant ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- *Les logements nommés "logements à loyers abordables" de l'Îlot Sud sont-ils de réels LLA au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL)?*
- *La Municipalité a-t-elle eu préalablement connaissance des critères imposés par la gérance pour l'attribution de ces logements à loyers abordables? Les a-t-elle validés?*
- *La Municipalité entend-elle intervenir auprès de la gérance de l'Îlot Sud afin de demander une adaptation des critères d'attribution des LLA se rapprochant du futur règlement communal? Si oui, dans quelle mesure? Si non, pourquoi?*
- *Enfin, est-il prévu un contrôle de l'attribution de ces logements par l'administration communale? »*

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que non ce ne sont pas des logements dits à loyer abordable (LLA) au sens de la L3PL (loi sur la préservation et promotion du parc locatif), en tout cas pas selon les informations connues du canton, par contre lorsque l'Îlot Sud a été démoli, la Ville a exigé qu'un certain nombre de logements restent dans les montants de loyers dits « répondant à la population » selon l'ancienne loi cantonale (LDTR) et que ces loyers restent à CHF 252.00 le m² du moment que la gérance rend ces logements, elle a la liberté des règles qu'elle souhaite, ce d'autant que nous n'avons pas approuvé à ce jour le règlement sur les LLA. Il ne s'agit de toute façon pas de logements à loyer modérés au sens de la L3PL il sera donc difficile à la Municipalité de demander une adaptation et encore moins de pouvoir exercer un contrôle sur ces logements puisqu'ils ne font l'objet d'aucun accord ni avec la Ville ni avec le Canton.

Par contre l'utilisation du terme « logement à loyer abordable » prête à confusion et la Municipalité contactera la gérance pour qu'elle emploie un autre terme mais n'est pas habilitée à effectuer de contrôle.

Mme Dominique KUBLER-GONVERS rappelle que lors de la séance du 16 septembre 2020 M. Steven Kubler a déposé un projet de modification du règlement sur le cimetière. Selon l'article 67 du règlement du Conseil communal la discussion doit être ouverte au plus tard lors de la quatrième séance suivant le développement, soit aujourd'hui. Sa question est la suivante :

- La Municipalité compte-t-elle respecter un minimum le délai de l'article 67 et porter ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 mars 2021 ?

M. Jean-Jacques AUBERT répond que au vu de la charge de travail de son dicastère et de la maladie de la personne en charge du cimetière la réponse n'a pas pu être produite mais elle sera donnée lors de la séance du Conseil communal du mois de mars.

M. Marc-Olivier BUSSLINGER adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quand la plateforme (en lien avec la consommation des données énergétiques de la commune) citera t'elle ses sources et les modes de calculs des différents indicateurs ?
- 2) Quand les données liée à cette plateforme seront-elles disponibles sur la plateforme opendata.swiss ?
- 3) Concernant cette plateforme ainsi que la plateforme map.morges.ch, à quelles conditions les autorités communales ou des personnes privées peuvent-elles réutiliser ces illustrations ?
- 4) Pourquoi ces plateformes ne sont pas domiciliées sur les serveurs informatiques et auprès des services de la ville ?

M. Bertrand GILLIARD souhaite préciser qu'il n'a jamais traité le personnel communal d'incapable. Il ne veut pas polémiquer plus avant mais pour revenir sur les propos de M. Deriaz il pense que le fond du problème c'est que la Municipalité a voulu courir trop de lièvres à la fois. On a voulu développer Morges plus vite que nos ressources, tout type de ressource confondu, plus vite que les ressources ne le permettaient.

Il pose maintenant sa question et s'exprime en ces termes :

*« J'ai été interpellé par l'état du chantier lié au chauffage à distance à l'ouest de la piscine ainsi que son emprise sur le terrain.
Depuis de nombreux mois, la zone ressemble dangereusement à un "no-man's*

land".

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

1. Selon le planning d'origine, quand ce chantier aurait-il dû, ou est-il prévu, être terminé ?
2. Selon les projections actuelles, quand doit-il être terminé et le terrain remis en état ?
3. Quels sont les mesures prévues pour rendre le "bunker" abritant les installations techniques, actuellement en béton brut, acceptable esthétiquement dans son environnement ?
4. Y-aura-t-il des dépassements de budget à charge de la Commune, (directement ou indirectement vu la convention), si oui de quels montants, et quelle en serait le cas échéant la raison ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse précise et exhaustive (la question a été transmise par message électronique lundi). »

M. Pierre TONDA a été interpellé hier par trois personnes qui étudient ici à Beausobre qui l'ont chargé de poser la question concernant le toit défectueux de la grande salle de gymnastique de Beausobre. Il transmet cette doléance. Qu'en est-il de l'état de ce toit ?

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h06 et la séance est close.

La Présidente

La secrétaire

Laure JATON

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Projet de décision du groupe PLR « Savoir où aller avant de partir, ou la fin de la politique du saucisson ».
- Interpellation du groupe PSIG « Assainissement du bruit routier à Morges – Où en sommes-nous ? »

PROJET DE DÉCISION déposé au Conseil Communal du 03 février 2021
Conformément à l'article 66 du règlement du Conseil

Savoir où aller avant de partir, ou la fin de la politique du saucisson

Depuis des années la Municipalité présente au Conseil des projets non aboutis, alors même que ces préavis ont été précédés de nombreuses, coûteuses et surtout très longues « études ». D'ailleurs il est fort rare que les résultats de ces études soient mis à la disposition du Conseil, à la rigueur ils sont communiqués aux Commissions, quand ils n'y sont pas caviardés.

Trop souvent si ce n'est toujours, la Municipalité pratique la politique du saucisson : elle dépose un préavis, avec un montant d'investissement qui ne concerne pas l'ensemble du projet. Au mieux, elle y ajoute une note disant qu'il y aura des préavis ultérieurs concernant les phases suivantes du projet. Le problème, c'est que neuf fois sur dix, ces préavis ultérieurs ne peuvent plus être refusés, à moins de rendre quasi-inutilisable l'objet concerné par le préavis initial.

A Beausobre, on a fait un concours d'architecture, puis on a déposé un préavis pour construire Beausobre V et rénover Beausobre IV. Maintenant on nous demande une rallonge de plus de 10 % du crédit initial pour rendre le complexe utilisable. Il aurait été semble-t-il trop compliqué d'inclure dans le crédit « *l'aménagement extérieur permettant d'intégrer le bâtiment au site* », ce alors « *qu'un projet d'aménagement global a été étudié* », comme le dit le préavis 42/10.20. En outre, est-ce aujourd'hui seulement qu'on découvre que les canalisations sont à refaire ? On se perd en conjectures : Incompétence ou mauvaise foi ? Volonté de masquer les coûts réels pour faire passer un projet prestigieux ? A chacun son interprétation.

En parallèle et depuis environ 10 ans, un « plan des circulations », puis « de mobilité » nous est annoncé « à bout touchant », mais personne n'a jamais encore vu ledit plan, à part peut-être les services du Canton. (Certes une présentation a eu lieu à l'Espace 81, qui n'a guère apporté que des évidences, mais avec tous les points critiques entourés du commentaire « doit faire l'objet d'études ultérieures »). Cela n'a pas empêché la création du giratoire de La Tour (à cause du PALM nous a-t-on dit), les réaménagements routiers de la jonction est de l'autoroute jusqu'aux Pâquis, (à cause du poste de police), le giratoire du bas de Warnery (à cause du nouveau quartier de l'Églantine) etc. etc.

Dans le secteur de la gare maintenant, les réaménagements prévus sont déjà annoncés comme partiels, en bonne partie parce que trop de plans ont été tirés sur la comète : déplacement de la caserne des pompiers, place « d'échange multimodale », sous-voies nouveaux pour y accéder, etc. On a même la place de la gare trop haute par rapport au niveau des nouveaux bâtiments. On a dû accepter un crédit d'un million « *pour la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux* ». La rue du Dr Yersin a été réaménagée ... et maintenant, cela continue avec le giratoire Yersin-Pâquis avec une (re-) nouvelle demande de crédit.

Le Plan de mobilité n'est toujours qu'une chimère, mais cela n'empêche pas de présenter une demande de crédit pour des « études permettant de développer la mobilité douce » (le 37/9.20). Sans parler « de la gestion coordonnée du trafic », préavis 28/10.20.

On a fait l'École Dubochet ... et on ne sait toujours rien de l'avenir des Jardins, « à l'étude » depuis un nombre respectable d'années ! Quant à la commission chargée de Chanel, interloquée par le manque de vision du projet, elle a fait repousser le sujet aux calendes grecques.

Vous le constatez, il n'est pas difficile de trouver des exemples. On pourrait y passer la nuit, je m'arrêterai donc là .


Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morges

- vu les arguments développés ci-dessus
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

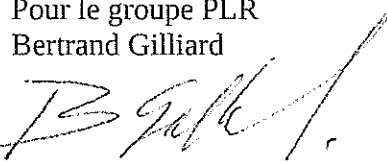
Décide :

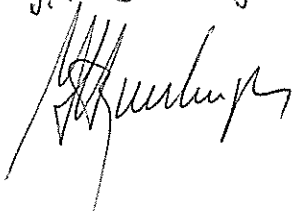
1. D'appliquer un moratoire sur tous les travaux routiers aussi longtemps
 - que le Plan de Mobilité n'a pas été déposé, et accepté par le Conseil.
 - que les multiples "simulations" qui valident ledit Plan, et sur lesquelles s'appuie ou s'appuiera la Municipalité n'ont pas été communiquées à l'ensemble du Conseil et rendues publiques sur le site de la Ville.
2. De prier la Municipalité de ne présenter à l'avenir que des préavis comprenant toutes les dépenses prévues et prévisibles, à fortiori celles évidemment indispensables, concernant l'objet à réaliser, y.c. celles dont la réalisation peut être planifiée dans les cinq ans suivants le début des travaux.

Emilie Baet



Pour le groupe PLR
Bertrand Gilliard

Xavier Truchetrey


J.-H. Busolinger


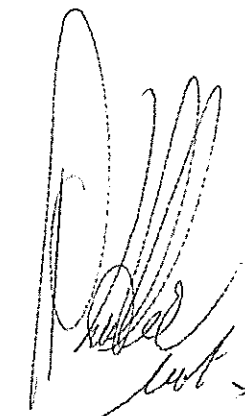

Sandra Palmieri

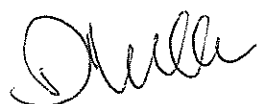

Jean-Yves Namy

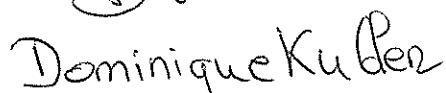
Jean

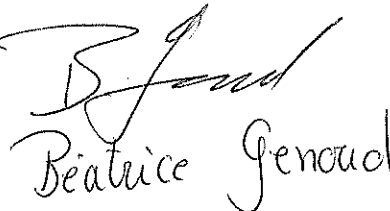

SACHA FEHCOIANU

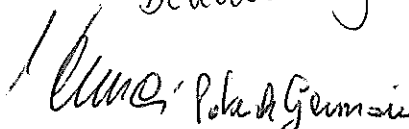

Alexandre Desjardins

Steven Kubler


Dulle


Dominique Kubler


Beatrice Genoud



Pierre de Gennaro

Interpellation assainissement du bruit routier à Morges – Où en sommes-nous ?

Le bruit routier est source de très nombreux désagréments. Notre Conseil est pleinement conscient de la situation et de l'impact que cette problématique a sur la qualité de vie de nos concitoyens. L'acceptation ce soir de la prise en considération du postulat F. Eggenberger et consorts « 30 km/h pour une meilleure qualité de vie, levons le pied » en est un des nombreux reflets.

« La lutte contre le bruit vise à protéger la population des nuisances sonores de façon à ce qu'elle ne soit pas gênée de manière sensible dans son bien-être ». C'est par ces mots que la Municipalité s'exprimait en 2009 dans le préavis déposé auprès de notre Conseil, elle sollicitait un crédit d'étude pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier. Il s'agissait alors de disposer d'outils de pilotage permettant à la Municipalité d'assurer un développement qualitatif du cadre de vie des Morgiennes et des Morgiens et de répondre à l'exigence légale (OPB), par l'établissement d'un programme d'assainissement du bruit routier et d'assurer sa mise en œuvre.

La Municipalité n'a pas ou peu communiqué sur les outils dont elle dispose, sur leur utilisation, sur l'aide à la priorisation ou sur sa stratégie globale en la matière. On ne sait pas exactement ^{qu'elle} ~~qu'elle~~ ^{quelle} mesures sera prochainement proposée, sa pertinence et l'on peine à savoir dans quelle direction la Ville inscrit sa stratégie. Certes, au moment d'effectuer des travaux structurels sur une route, nous privilégions des revêtement phono absorbants. Mais dans quel ordre la Municipalité fixe-t-elle les priorités, les quartiers d'habitation, les rues à forts trafics ? Est-ce la seule mesure à proposer ? Quel est l'éventail des mesures et dans quel cas les proposer ?

Ces éléments manquent au moment où la ville évolue et lorsque la densification s'intensifie. Ces préoccupations, nous les entendons. A l'instar des autres partis, nous avons reçu les remarques formulées par une habitante qui fait état de nuisance sonore en augmentation depuis la réalisation des bâtiments dans le quartier de Morges Gare-Sud. La réalisation des bâtiments semble favoriser la réverbération du son de l'autoroute vers les quartiers au nord de la gare. Cela fait écho à d'autres remarques citoyennes qui nous sont remontées et qui nécessitent des éclaircissements.

Afin de permettre à la Municipalité de renseigner le Conseil communal, et par-là la population, nous l'interpellons et la prions de répondre et de nous renseigner sur les points suivants :

- Le résultat de l'analyse fine de la situation présentant les niveaux sonores des différents tronçons à assainir ?
- Quelles sont les priorités de la Municipalité vis-à-vis des tronçons de route à assainir ?
- Dans quels délais la Municipalité compte-t-elle assainir les principaux axes identifiés, et par quelle méthode ?
- Si les nuisances inhérentes à la réverbération du bruit contre les nouveaux bâtiments du quartier de la gare sont identifiées et évaluées, respectivement s'il implique des nuisances pour les riverains situés au nord de la voie CFF, est si c'est le cas, quelles mesures sont prévues pour y pallier ?
- S'agissant de la lutte contre le bruit aux abords de la gare, la Municipalité est-elle en contact régulier avec l'OFROU et les CFF ?

Pour le Groupe PSIG
Bastien Monney, 3.02.2021

